

<b>Tableau de synthèse : Projets, Programmes, Plans</b>					
	<b>PAI Projet d'Accueil Individualisé</b>	<b>PPS Projet Personnalisé de Scolarisation</b>	<b>Le PIAS Projet Individuel d'aide spécialisée</b>	<b>PPRE Programme Personnalisé de Réussite Educative</b>	<b>Le PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé</b>
<b>Références textes officiels</b>	Encart BO n° 34 18-09-2003	Décret 30-12-2005 Cirulaire 2006-126 du 17-08-2006	Cirulaire 2014 -107 du 18-08-2014	Loi du 23-04-2005 art.16 cirulaire 2006-138 du 25-08-2006	Cirulaire 2015 016 du 22/01/2015
<b>Pour qui ?</b>	Enfants et adolescents atteints de troubles de la santé	Elèves en situation de handicap	Elèves en difficultés persistantes et résistantes aux autres aides apportées en classe, dans le cycle, en APC...	Elèves qui risquent de ne pas maîtriser les compétences de fin de cycle (socle commun) Elèves maintenus	Elèves non en situation de handicap Elèves reconnus en grande difficulté scolaire due à un trouble des apprentissages (dys...)
<b>Origine de la demande</b>	Les parents ou représentants légaux	Les parents ou l'élève majeur ou les représentants légaux à leur initiative ou sur sollicitation de l'équipe éducative	Au cours du conseil de cycle suite à des évaluations diagnostiques et des observations corrélées, des bilans de compétences complémentaires	Au cours d'un conseil de cycle suite à des évaluations diagnostiques et des observations corrélées	Au cours d'un conseil de cycle, ou à la demande des parents, avec des bilans de professionnels Définit les aménagements et adaptations pour l'élève au cours de sa scolarité
<b>Différents acteurs</b>	Le chef d'établissement Le médecin scolaire	L'élève Les parents Le chef d'établissement L'enseignant référent de la MDPH	L'enseignant spécialisé en collaboration avec le maître de la classe. Le chef d'établissement L'élève et sa famille	L'enseignant de la classe (avec l'équipe pédagogique, l'enseignant spécialisé) Le chef d'établissement L'élève et sa famille	Le chef d'établissement Le médecin scolaire La famille Les partenaires (orthophoniste...) Diagnostic de professionnels : neuropédiatre – Ortho – Centre du langage ...
<b>Elaboration</b>	Le médecin scolaire	EPE (Equipe Pluridisciplinaire D'Evaluation) et CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie)	L'Enseignant Spécialisé rédige un document qui souligne la cohérence entre les besoins et les réponses apportées. Les objectifs sont ciblés. Le PPRE est complémentaire de cette aide spécialisée	L'Enseignant en lien avec l'élève, sa famille, l'enseignant spécialisé	Le médecin scolaire et l'équipe pédagogique. Si pas de médecin EN, faire le doc et envoyer à signer.
<b>Destinataires</b>	Médecin ☐☐Ecole et lieux fréquentés dans le cadre scolaire ☐Famille ☐ Inspection départementale	MDPH ☐ Famille ☐ Ecole	Ecole La famille est informée des aides apportées. Les modalités du PAS sont inscrites dans le PPRE.	Ecole ☐ Famille (document indispensable dans les dossiers d'orientation)	Médecin ☐☐Ecole et lieux fréquentés dans le cadre scolaire ☐☐Famille☐☐ Inspection départementale

## Tableau de synthèse : Projets, Programmes, Plans

